



Fonds L'OCCAL pour faire face à la crise du COVID-19

La Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy soutient le tourisme, le commerce et l'artisanat de proximité

Les Communautés de communes, la Région Occitanie, les Conseils départementaux et la Banque des territoires mobilisent une enveloppe de 80 millions d'euros pour permettre aux entreprises d'Occitanie les plus touchées par la crise sanitaire et économique de redémarrer et de sécuriser leurs activités.



Une avance remboursable pour la reprise d'activité

Objectifs

- Soutenir les entreprises ayant un besoin de trésorerie immédiat.
- Aider les entreprises à relancer leurs activités en sortie de crise.

Critères

- Structures et associations de moins de 3 ans et structures de plus de 3 ans dont les soutiens privés et publics à la trésorerie s'avèrent insuffisants.
- Priorisation pour les structures
 - dont le poids des charges d'exploitations et financières est important.
 - ayant subi une perte d'activité de plus de 40% pour la période du 14/03/2020 jusqu'à réouverture de l'établissement comparée à la même période l'année N-1.

Bénéficiaires

- **Tourisme :** Personnes physiques ou morales, micro-entreprises*, TPE, PME, associations touristiques et du tourisme social et solidaire. Domaines : Hébergement, restauration, activités de loisirs, lieux de visites, activités événementielles...
- **Commerce et artisanat de proximité :** Personnes physiques et morales, micro-entreprises*, TPE et associations.

*chiffre d'affaire annuel au moins équivalent à 35 000€

Nature de l'aide

- **Avance remboursable** à taux zéro sans garantie, versement à 100% dès acceptation de la demande, un remboursement avec un différé de 18 mois, échelonné sur 2 ans.

Nombre de salariés	Nature de l'aide	Montant de l'avance
De 0 à 3 ETP permanents	Avance remboursable - équivalent au besoin en trésorerie prévisionnel entre le 1er juin et le 15 novembre 2020 intégrant les accompagnements publics et privés obtenus. Plancher de l'aide : 2 000€	Taux d'aide de 50%, plafonnée à 10 000€
4 EPT permanents et plus		Taux d'aide de 50%, plafonnée à 25 000€

Une subvention pour sécuriser votre établissement



Objectifs

- Soutenir les investissements liés aux exigences et mesures sanitaires.
- Favoriser le redémarrage du tourisme dans un esprit de rassurance pour les visiteurs.

Dépenses éligibles

- **Équipements** pour l'adaptation de l'accueil et des zones de paiement, pour permettre la distanciation physique entre les salariés et les clients, aménagement de plans de circulation, adaptation des espaces collectifs et vestiaires, sanitaires dédiés au personnel, matériel de désinfection, valeur résiduelle restant à charge après autres financements...
- **Pour les travaux** réalisés en régie, prise en compte des matériaux et fournitures.
- **Pourront être prises en compte les dépenses engagées à compter du 14 mars 2020.**

Bénéficiaires

- **Tourisme :**
 - Personnes physiques ou morales, micro-entreprises*, TPE, PME, associations touristiques et du tourisme social et solidaire.
 - Domaines : Hébergement, restauration, activités de loisirs, lieux de visites, activités événementielles...
- **Commerce et artisanat de proximité :**
 - Personnes physiques et morales, micro-entreprises, TPE.
- **Taxis**
 - *chiffre d'affaire annuel au moins équivalent à 35 000€

Critères

- **Priorisation** pour les structures :
 - -ayant fait l'objet de l'arrêté de fermeture du 14 mars 2020 ou ayant été contraintes de cesser leur activité pour des raisons économiques.
 - -comptant jusqu'à 20 ETP permanents.
- Possibilité de dérogation pour les entreprises de plus de 20 ETP.

Structure	Montant de l'aide	Plancher de l'aide
Commerces et & artisans de proximité	Taux d'aide de 70%, plafonnée à 2 000€	250€
Tourisme	Taux d'aide de 70%, plafonnée à 20 000€	
Taxis	Forfait de 150€ sur une dépense estimable à 250€ par véhicule	

Pour faire la demande

Rendez-vous sur la plateforme Hub Entreprendre de la Région Occitanie :
<https://hubentreprendre.laregion.fr/>
Dispositif mobilisable une fois entre le 1er Juin et le 31 décembre 2020.



Pour plus d'info

La Communauté de communes et la Région vous accompagnent :

- Sarah CONQUET à la Communauté de communes :
05 63 94 38 43 / 07 85 83 91 01
s.conquet@cdc-psq.fr (A contacter pendant les horaires de bureau).
- Région Occitanie : 0 800 31 31 01

